

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Vendredi 26 septembre 2008, 21h00

Date de convocation : le 19 septembre 2008

Date d'affichage : le 19 septembre 2008

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 15

Le 26 septembre 2008 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Lionel JARRIÉ, Alain MARTIN, Claude RENO, Jean-Louis MORICE, Marie-Madeleine AUTRET, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Régis SAUDUBRAY, Jérôme FONTAINE, Alain LANCELEUR, Yoann PICARD, Chantal GALATI, Annick NAVEAU

Absents excusés : Alexandra PORCHER, Marie-Claire GAUTIER, Laurent FOURMOND, Cécile DENOUAL,

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2008.114 : Informations diverses

Par délibération du 03 juillet 2008, le conseil municipal avait autorisé le Maire à défendre en justice suite au recours déposé par un tiers devant le Tribunal Administratif de Nantes aux fins d'annulation du permis de construire n° 7222307B1833 délivré le 04 janvier 2008. Par ordonnance du 02 septembre 2008, le Tribunal Administratif a rejeté la requête en annulation. Une somme de 500€ sera versée à la commune de Noyen au titre des frais irrépétibles. Il est possible de faire appel de cette décision dans un délai de 2 mois. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas faire appel.

Téléthon : il se teint le 06 décembre. La commune de Bousse est organisatrice pour le canton. Le passage à Noyen est prévu à 11h40.

2008.115 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

Suite au recrutement de personnel, il est nécessaire d'aménager et réorganiser l'atelier municipal:

40 : achat de 3 blocs portes et un châssis auprès de l'entreprise POILVEZ Thierry (72430 Noyen sur Sarthe) pour 1079,00€HT.

41 : achat de 2 cabines de douche pour l'atelier auprès de Sanitaire Service (72300 Sablé sur Sarthe) pour 1316,00€HT.

42 : achat de carrelage, plinthes, mortier ragréage et matériel de pose auprès de Brico dépôt (72700 Allonnes) pour 557,87€HT.

43 : plaques de plâtre, rails, laine de verre et matériel de pose auprès de POINT.P (72300 Sablé sur Sarthe) pour 879,81€HT.

2008.116 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2008-25 à n° 2008-28. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2008.117 : avis sur travail dominical ponctuel

La société COPIREL a demandé l'autorisation exceptionnelle de faire travailler 4 salariés les dimanches 19 et 26 octobre, 9,23 et 30 novembre, 14 et 21 décembre 2008 pour l'installation de nouveaux équipements techniques. La Préfecture demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

2008.118 : organisation accueil de loisirs vacances de la Toussaint

Le conseil municipal décide d'organiser un accueil de loisirs pour les vacances d'automne dans les conditions suivantes :

l'accueil est destiné aux enfants scolarisés à Noyen ou habitant Noyen.

1 – du lundi 27 au vendredi 31 octobre 2008 de 9h à 17h30.

Le nombre maximum d'enfants accueillis est de

- 8 enfants de 3 à 6ans
- 12 enfants de 6ans jusqu'au CM2

Les inscriptions se font pour la semaine entière, selon l'ordre d'arrivée.

Un service de garderie sera assuré le matin de 7h00 à 9h et facturé en plus de l'accueil de loisirs (1,55€).

Les enfants seront accueillis à la garderie et déjeuneront au restaurant scolaire. Le repas est inclus dans l'accueil de loisirs.

Le programme comprend une sortie

2 – deux demi-journées pour 12 ados maximum, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Afin d'assurer ce programme, le conseil municipal décide :

- de recruter 1 animateur rémunéré sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, selon le nombre d'heures faites.

- d'affecter le personnel communal nécessaire pour la restauration et certaines tâches

- de fixer le tarif suivant :

enfants 3ans –CM2

allocataire

60€ par semaine

non allocataire

70€ par semaine

Ados

Randonnée VTT dans les bois 3€

Paint-ball à Tépacap (Le Mans) 10€

Gratuité à partir du 3^{ème} enfant. Possibilité de prise en charge par le centre communal d'action sociale sur examen des ressources familiales pour les familles Noyennaises rencontrant des difficultés.

2008.119 : repas des têtes blanches

Comme chaque année, un repas ou un colis est offert aux personnes de la commune de plus de 70 ans ou atteignant cet âge dans l'année. Le repas aura lieu dimanche 16 novembre, à 12 heures 15, à la salle polyvalente.

Les inscriptions (repas ou colis) seront prises en Mairie, au club du 3^{ème} âge et à la résidence « les Métiers », jusqu'au samedi 08 novembre 2007.

Une personne de moins de 70 ans accompagnant une personne de plus de 70 ans et les personnes de moins de 70 ans inscrites au club du 3^{ème} âge ou habitant la résidence « les Métiers » pourront bénéficier du repas pour une participation fixée à 18,00€. Les personnes payant leur repas devront s'inscrire en Mairie uniquement.

2008.120 : subvention Noyen communication

Noyen Communication a assuré deux animations cette été pour les adolescents, une manifestation graffiti et un stage de danse Hip Hop.

Le conseil municipal lui accorde une subvention de 1 091€. Les crédits sont inscrits article 6574 et prélevés article 022, dépenses imprévues.

2008.121 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

2008.121.1 : achat d'un camion pour les services techniques

La réparation de la camionnette Peugeot Jumper de 1984 est estimée à 3000€ minimum.

Compte tenu de son ancienneté le choix est de le réparer ou d'acheter un nouveau véhicule. Monsieur le Maire présente l'opportunité d'acheter un véhicule Volkswagen de 2004 dont il présente les caractéristiques et qui conviendrait à l'usage des services techniques.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à acheter ce véhicule pour un coût de 12 000€. Les crédits sont inscrits article 21571 et prélevés article 020, dépenses imprévues.

Il autorise le Maire à vendre le Peugeot Jumper pour destruction au meilleur prix.

2008.121.2 : délégué ASRESSAC

Les statuts de l'ASRESSAC ayant été modifiés, il est demandé au conseil de désigner 2 délégués, l'un pour le conseil d'administration, l'autre pour le conseil des usagers.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Chantal GALATI pour les deux conseils.

2008.121.3 : remboursement de frais

L'assemblée annuelle des Maire et Adjoints du canton se déroule habituellement dans l'une des communes du canton. Cette année, elle se déroulera exceptionnellement à Paris, à l'hôtel Matignon, ce qui entraîne des frais de transport et de restauration.

A titre exceptionnel, le conseil municipal décide le remboursement de ces frais pour le Maire et les Adjoints qui y participent.

2008.121.4 : marché informatique

Monsieur le Maire expose que d'une part les services administratifs ont accueilli une personne supplémentaire avec une réorganisation matérielle des locaux et que d'autre part, actuellement ne sont gérés par informatique que les fonctions de gestion (comptabilité, paye, élections) et sous forme monoposte.

Il lui paraît utile d'informatiser d'autres tâches plus courantes (plannings, agendas,...) et surtout de passer à une organisation en réseau qui correspondrait mieux à la nouvelle organisation des lieux et permettrait également un accès du Maire et des Adjoints.

Le conseil municipal approuve cette analyse et charge le Maire de lancer un marché sous forme de procédure adaptée portant sur les logiciels et le matériel.

Prochaine réunion du conseil municipal le 23 octobre 2008